



# Judo Club Varçois

Espace Charles De Gaulle – 38760 VARCES

N° F.F.J.D.A. : 13 38 005 0  
N° SIRET : 812 871 416 00010  
Président : M. FATTORI Cyrille

N° agrément D.D.J.S. : 3881026  
Internet : [www.judoclubvarcois.fr](http://www.judoclubvarcois.fr)  
Tél : 06 46 12 50 42

## Protocole sanitaire

### Saison 2020-2021

Ce protocole reprend celui de la FFJDA mis à disposition de tous les clubs affiliés. Il a vocation à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'État. Il a pour objet de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisirs et des regroupements organisés par le Judo Club Varçois. Il répond à un niveau de vigilance commun à tous les pratiquants.

Ce protocole permet **une reprise de la pratique du judo et des disciplines associées** dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

**Entrée en Vigueur : à partir du 19 août 2020**

## Les gestes sanitaires à respecter de manière systématique



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de pratique physique)

### Regroupements concernés :

- Cours, stages, actions de promotion et de découverte organisées par le club.

### Désignation d'un référent Covid-19 :

- Le Judo Club Varçois a désigné parmi l'encadrement des responsables Covid-19, chargés de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires durant chaque cours. Les responsables Covid-19 : M. SCISCIOLI Jérôme ([secretaire@judoclubvarcois.fr](mailto:secretaire@judoclubvarcois.fr), Tél. : 06 71 03 17 66) et M. FATTORI Cyrille ([president@judoclubvarcois.fr](mailto:president@judoclubvarcois.fr), Tél. : 06 46 12 50 42)

### Organisation du club :

- Un registre des présences est tenu afin de permettre le suivi de cohorte des pratiquants.
- La mise en place d'un sens de circulation afin d'éviter les contacts
- Le passage à 25 adhérents maximum par cours, sauf pour le cours de Cardio-Self, limité à 15 adhérents

### Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au dojo :

- J'ai un bon état de santé général.
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleurs thoraciques, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...) je dois rester chez moi, appeler un médecin et prévenir le référent COVID-19 du Judo Club Varçois.
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés.
- Arriver au gymnase déjà vêtu de son judogi propre.
- Prendre un sac dans lequel j'aurais pris soin de vérifier avant chaque cours qu'il y a bien des mouchoirs jetables non utilisés, ma lotion hydroalcoolique, mes chaussons/tongs, ma gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

## **Préconisations sanitaires à respecter dans le dojo et durant la séance :**

- Lavage des mains et des pieds à l'entrée du dojo.
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique pour les judokas de 11 ans et plus.
- Respecter les gestes barrières COVID-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes, ...
- Respecter le parcours de circulation organisé par le JCV, à savoir : accueil des judokas à l'heure des cours par la porte du dojo se trouvant dans le gymnase et sortie des judokas par la porte extérieure se trouvant avant l'entrée du gymnase, sur la droite. Aucun adhérent mineur ne pourra quitter le dojo seul. La présence d'un parent à l'entrée dans le dojo et à sa sortie est donc obligatoire.
- L'utilisation des vestiaires n'est pas permise.
- Avant chaque entrée sur le tatami (tapis de judo), le pratiquant enlève son masque puis se lave les mains et les pieds à l'aide de son gel hydroalcoolique.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les participants (en ligne ou en quinconce).
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique. Le nettoyage est géré par la mairie de Varces qui met à disposition le dojo au Judo Club Varçois.

## **Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :**

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (chaussons, gourdes, ...)
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner le « kit sanitaire » dans son sac (gel hydroalcoolique, mouchoirs, masque)

## **Le Judo Club Varçois se réserve le droit de refuser l'accès au dojo et/ou aux tatamis à tout judoka ne respectant pas le protocole ou n'ayant pas son kit sanitaire complet.**

Je soussigné (Nom Prénom), ....., atteste avoir pris connaissance du Protocole sanitaire mis en place par le Judo Club Varçois, l'avoir compris et m'engage :

- à le respecter en tant qu'adhérent
- à le faire respecter par (Nom et Prénom)....., adhérent du Judo Club Varçois, en tant que son Responsable légal

et ce durant toute l'année scolaire 2020-2021.

En outre, j'ai conscience et accepte que l'ensemble des mesures mises en œuvre dans ce Protocole sanitaire peuvent réduire les temps effectifs des cours proposés et que cela ne donnera lieu à aucune possibilité d'avoir ni de remboursement quel qu'il soit.

Enfin, je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, le Judo Club Varçois ne peut pas garantir à ses adhérents une protection totale contre la Covid-19 et ne saurait être mis en cause et/ou tenu pour responsable lors de la contraction du coronavirus Covid-19.

Fait à Varces, le

Signature de l'adhérent ou de son Responsable légal précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :